La municipalité de New York s'attaque à la discrimination capillaire

« Les préjugés contre les cheveux bouclés des personnes d'ascendance africaine sont aussi vieux que notre pays et constituent une forme de discrimination fondée sur la race », a déclaré Chrisine McCray, la femme du maire de New York, Bill de Blasio.

LE MONDE | 19.02.2019 à 18h32

Carmelyn P. Malalis
@CarmelynMalalis

One of my favorite photos of @BarackObama #PresidentsDay

Hair is a part of you. Race discrimination based on hair is illegal in NYC. #YourHairYourRightNYC@NYCCHR released new legal enforcement guidance addressing discrimination based on hair — bit.ly/ozhr-hair-guid…

78 15 15 - 18 févr. 2019 · New York, NY

30 personnes parlent à ce sujet

« Vos cheveux, c'est vous ! » Dans un tweet accompagné d'une célèbre photo d'un enfant touchant les cheveux du président Barack Obama (http://time.com/4466222/president-barack-and-sasha-photo/?xid=twitter-share), mai 2009, Carmelyn P. Malalis, la présidente de la Commission des droits de l'homme de la ville de New York, annonçait, lundi 18 février, que les autorités locales punissent désormais une forme de discrimination capillaire. Dreadlocks, tresses, tresses africaines, dreadlocks, tresses, tresses collées, vanilles, nœuds bantous, coupe afro, etc. — aux Etats-Unis.

Dans un long texte (https://www1.nyc.gov/assets/cchr/downloads/pdf/law-Guidance_on_...) la Commission qu'elle préside rappelle que « *la racisme anti-Noir peut être explicite et implicite, individuel et collectif* » :

> « *Il peut se manifester par des stéréotypes et des préjugés profondément enracinés, des politiques et des pratiques apparemment neutres ou de la discrimination fondée sur les caractéristiques et les pratiques culturelles associées au fait d'être Noir, y compris l'interdiction des cheveux naturels ou les coiffures les plus étroitement associées aux Noirs. Ces interdictions ou restrictions (…) sont souvent enracinées dans des normes blanches et perpétuent les stéréotypes racistes selon lesquels les coiffures noires ne sont pas "professionnel". Ces politiques exacerbent les préjugés anti-Noirs dans les environnements professionnels, à l'école, dans le milieu sportif et dans divers domaines de la vie quotidienne.* »

NYC Human Rights
@NYCCHR

Today, the New York City Commission on Human Rights releases legal guidance on our protections and enforcement actions against racial discrimination on the basis natural hair and hairstyles: bit.ly/ozhr-hair-guid… #YourHairYourRightNYC

167 15:01 - 18 févr. 2019

117 personnes parlent à ce sujet

La Commission des droits de l'homme de la ville de New York est l'une des plus progressistes des Etats-Unis : elle prend en considération davantage de formes de discrimination que la loi fédérale (Civil Rights Act de 1964), notamment dans les domaines de l'emploi, du logement, etc.

En pratique, le texte adopté par la municipalité permet aux victimes – harcèlement, licenciement, etc. – d'attaquer en justice les auteurs de ces formes de discrimination. Ils encourent des amendes allant jusqu'à 250 000 dollars (220 000 euros) et 3 ½ y a pas de plafond pour le montant des dommages que peuvent réclamer les victimes. La Commission peut manier des enquêtes internes et forcer les entreprises à réembaucher les salariés victimes de ces discriminations.

Selon le New York Times (https://www.nytimes.com/2019/02/18/nyc/hair-discrimination-new-york-city.html), cette interdiction de la discrimination capillaire, distincte de la loi fédérale anti-discrimination, est une première aux Etats-Unis. La municipalité a décidé d'agir après une série de plaintes pour discrimination dans un centre médical, une ONG, un salon de coiffure et un restaurant de New York, écrit le quotidien.

Discrimination encore vivace

« *Porter une coupe afro dans les années 1960 était plus une déclaration politique qu'un choix purement esthétique* », rappelle dans le New York Times Nolwa Rooks, autrice et professeure à l'Université Cornell dont les travaux explorent la race et le genre.

« *Les préjugés contre les cheveux bouclés des personnes d'ascendance africaine sont aussi vieux que notre pays et constituent une forme de discrimination fondée sur la race.* » Le pays se part décidé Chrisine McCray, la femme du maire de New York, Bill de Blasio. Il y a trop d'endroits, des écoles aux lieux de travail et au-delà, où l'idée que les cheveux pousserait sur la tête des personnes d'ascendance africaine est, dans son état naturel, inacceptable. »

Plusieurs affaires ont été rapportées dans la presse américaine : en mai 2017, Mya et Deana Cook, sœurs jumelles de Malden, dans le Massachusetts (https://www.washingtonpost.com/news/morning-mix/wp/2017/05/15/these-school-students-were-hit-hard-underscore-that-greater-way-for-racial-discrimination/?utm_term=.9f0ee53d4f81), ont été sanctionnées pour avoir enfreint le règlement de leur établissement de la banlieue de Boston qui interdit le port des cheveux tressés. En août 2018, Faith Fennidy, élève de 11 ans d'une école catholique de Terrytown, en Louisiane, a été renvoyée de l'école à cause de ses tresses. Une enquête du Washington Post (https://www.washingtonpost.com/news/morning-mix/wp/2018/08/31/school-...), 8 ans, avait été renvoyé de son école privée en Floride, lui aussi, en raison de ses coiffes.

A ce jour, aucune jurisdiction ne s'est prononcée sur les questions relatives à la discrimination liée à la coupe de cheveux. En mai, la Cour suprême des Etats-Unis a décidé d'ignorer une demande de l'Association nationale pour la promotion des gens de couleur (NAACP) d'examiner le dossier de Chaquita Mallory (https://www.washingtonpost.com/news/morning-mix/wp/2018/05/21/supreme-court-refuses-to-hear-case-of-black-woman-who-was-fired-for-refusing-to-remove-her-...), une Noire qui s'était vu refuser un emploi pour avoir refusé d'abandonner le port des dreadlocks, en 2010. En première instance, une cour s'était rangée du côté de l'employeur, affirmant que la loi fédérale protège les personnes de la discrimination fondée sur « *des caractéristiques immuables, mais pas leurs pratiques culturelles* ».

Evolution de la société

De son côté, l'armée américaine, dont 18 % des recrues sont des Afro-Américains, s'est décidée à accepter les coiffures tressées, torsadées et les dreadlocks : en 2015 chez les marines (https://www.stripes.com/news/female-marines-in-uniform-can-now-wear-locks-and-twists-in-their-hair-1.384225) et en 2017 dans l'armée de terre (https://www.nytimes.com/2017/10/27/business/ban-on-dreadlocks-black-servicemen-lifted.html).

Les autorités du New Jersey ont pour leur part ouvert une enquête après qu'Andrew Johnson, un lycéen noir, a été obligé de couper ses dreadlocks pour pouvoir participer à un combat de lutte.

Dans le New York Times, Chaunteli Huq, professeure de droit du travail et de l'emploi à la faculté de droit de l'université de New York estime que les attitudes vis-à-vis des coiffures des Afro-Américains commencent à changer. Les politiques noires, comme Stacey Abrams – qui a été présentée au poste de gouverneure en Géorgie, lors des élections de mi-mandat –, ou Ayanna Pressley, qui revendiquent leur identité noire par leur coiffure, gagnent en visibilité, en entrant au Congrès ou en représentant leur Etat.